



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
de la Délégation Interministérielle
à l'Accessibilité
Version Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**

Ce document est une **synthèse** du rapport d'activité 2025.

Une synthèse est un résumé des informations importantes.

Cette synthèse présente les principales actions réalisées par la DIA en 2025.

Dans ce document, il y a :

Présentation de la DIA	3
Ce que fait la DIA	3
Le travail de la DIA.....	4
La parole de la déléguée de la DIA	5
Les 20 ans de la loi handicap	8
La boîte à outils pour les élus	9
Les chiffres à retenir et les événements importants de 2025	11
L'accessibilité physique	11
L'accessibilité numérique	13
L'accessibilité téléphonique	14
L'accessibilité dans les espaces France Services	16
Les objectifs pour 2026	18

Présentation de la DIA

Ce que fait la DIA

DIA veut dire Délégation Interministérielle à l'Accessibilité.

La DIA est créée en 2022.

Elle travaille avec l'**État**.

L'**État** est l'ensemble des personnes qui dirigent le pays.

Il est organisé en plusieurs ministères.

La DIA est un groupe de personnes

qui travaillent dans différents **ministères**.

Dans les ministères, les personnes travaillent

sur des sujets précis, comme la santé, l'école

ou les transports.

Les personnes de la DIA travaillent sur l'**accessibilité**.

L'**accessibilité** est l'ensemble des moyens

qui rendent les lieux et les informations

faciles à comprendre et à utiliser

par toutes les personnes.

L'**accessibilité** aide les personnes

à faire les choses seules

dans la vie de tous les jours.



Le travail de la DIA

La DIA travaille avec :

- les **administrations**,
ce sont des groupes de personnes qui travaillent pour l'État.
Elles organisent la vie du pays
et doivent s'occuper des besoins des personnes.
Par exemple : les mairies sont des administrations.
- les territoires
comme les villes, les départements et les régions.
- les **associations** de personnes en situation de handicap.
Une association est un groupe de personnes
qui se retrouvent pour faire des choses ensemble.
- les entreprises et les professionnels
qui fabriquent ou vendent des produits.

La DIA travaille avec tous ces groupes de personnes
pour améliorer l'accessibilité dans tout le pays.

La DIA travaille sur :

1. L'accessibilité physique

Pour que tout le monde puisse entrer dans les bâtiments
et se déplacer facilement.



2. L'accessibilité numérique

Pour que tout le monde puisse utiliser
un ordinateur et internet facilement.



3. L'accessibilité téléphonique

Pour que tout le monde puisse demander des informations ou des aides par téléphone.



La parole de la déléguée de la DIA

La déléguée est la responsable de la DIA.

Elle s'occupe de la DIA et organise ses actions.

La déléguée dit :

« Depuis 2023, nous travaillons à la DIA pour une société plus **inclusive**.

Une société inclusive est une société où personne n'est mis de côté.

Toutes les personnes sont acceptées, respectées et peuvent participer aux décisions importantes.

L'accessibilité doit être obligatoire partout.

Toutes les personnes doivent pouvoir faire les mêmes choses dans la société.

En 2024, il y a eu les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques en France.

Ces Jeux ont montré que c'était possible de faire de grands événements accessibles à toutes les personnes.



En 2025, la loi sur le handicap a eu 20 ans.

C'est un moment important.

La loi sur le handicap veut que les personnes en situation de handicap puissent aller à l'école, travailler, aller chez le médecin, prendre les transports et faire des activités de loisirs.

La société doit changer pour que cela soit possible.

C'est pour cette raison que la DIA a créé des outils pour aider les villes et les régions à mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Nous proposons des solutions simples, qui sont pensées pour les personnes qui utilisent les **services publics**.

Les services publics sont des lieux et des actions qui aident les personnes dans leur vie quotidienne.

Les services publics sont organisés par l'État, les régions, les départements et les villes.

Les écoles publiques ou les hôpitaux publics sont des services publics.

Cette année, avec la DIA nous avons lancé "la Boîte à outils".

Cette Boîte aide les **élus** pour les projets autour de l'accessibilité.

Les élus sont les personnes choisies par les habitants. Ils dirigent les villes et les régions.



Après 3 ans de travail, nous voulons faire encore plus.
Nous voulons que l'accessibilité soit présente partout
et pour toutes les personnes. »

Les 20 ans de la loi handicap

La loi handicap du 11 février 2005 est une loi importante.

Elle a aujourd'hui 20 ans.

Cette loi a créé les premières règles

pour une société plus inclusive.

Elle a rendu l'accessibilité obligatoire pour tous.

Grâce à cette loi, l'accessibilité est devenue un **droit**.

Un droit est une chose

que toutes les personnes d'un même pays

peuvent avoir ou utiliser.

Nos droits sont protégés par la loi.

Personne ne peut nous empêcher d'avoir nos droits.

Par exemple : le droit de voter,

le droit d'aller à l'école,

le droit d'être soigné à l'hôpital.

Depuis 2005,

des progrès sur l'accessibilité ont été faits.

Mais il y a encore trop de lieux

qui ne sont pas accessibles.

Alors en 2025, le **Gouvernement** a pris

de nouvelles décisions.

Le Gouvernement est l'ensemble des personnes

qui dirigent et prennent des décisions importantes

pour le pays.



Le Gouvernement veut que l'accessibilité soit une réalité dans la vie de tous les jours.

Pour cela, il a organisé :

- des actions autour de l'accessibilité pour les personnes qui utilisent les services publics
- et des formations pour les personnes qui travaillent pour l'État et les services publics.



Le Gouvernement fait aussi plus d'actions pour rendre accessibles les lieux importants qui reçoivent du public.

Ces lieux sont les commissariats, les tribunaux, les hôpitaux et les écoles.

La boîte à outils pour les élus

La DIA a créé une Boîte à outils sur l'accessibilité avec l'aide du SIG.

Le SIG est le Service d'information du Gouvernement.

Cette Boîte a été créée pour aider les élus à rendre leur région ou leur ville plus accessible.

Dans la Boîte à outils, il y a :

- des règles d'accessibilité à respecter,
- des aides financières disponibles pour créer des projets accessibles,
- des guides pratiques pour mettre en place des actions accessibles,



- des exemples de projets accessibles déjà réalisés.

Les élus peuvent rendre leur territoire accessible facilement.

L'accessibilité peut être faite grâce à des gestes simples.

Par exemple :

- accueillir les chiens guides dans les commerces et les bâtiments publics.
Ces chiens aident les personnes aveugles ou malvoyantes.

Les chiffres à retenir et les événements importants de 2025

En 2025, la DIA a fait 25 déplacements en France.

Elle a aussi participé à 35 événements.

Par exemple, des salons, des tables rondes
et des rencontres sur l'accessibilité.

Les moments les plus importants de 2025 sont :

- la fête pour les 20 ans de la loi handicap,
- la mise en place de la Boîte à outils accessibilité pour les élus,
- et la décision du Gouvernement de rendre accessibles tous les lieux qui accueillent du public comme les écoles, les hôpitaux, les commissariats, les gendarmeries et les tribunaux.

L'accessibilité physique

En 2025, la DIA a travaillé
avec les **Ambassadeurs de l'accessibilité**.

Les Ambassadeurs de l'accessibilité sont
350 personnes qui aident et participent
à plusieurs actions.

Les Ambassadeurs aident les lieux ouverts au public
à mieux comprendre les besoins des personnes
en situation de handicap.

Ils donnent des conseils pour améliorer
l'accessibilité des lieux.



Ils font connaître les bonnes pratiques de l'accessibilité physique sur tout le territoire.

Ces volontaires améliorent aussi le site internet [Acceslibre](#).

[Acceslibre](#) est un site qui note si un lieu est accessible ou non.

Aujourd'hui, plus de 615 mille établissements sont sur ce site.

L'objectif est de rendre l'accessibilité physique réelle dans tous les territoires.

La DIA travaille pour que les personnes puissent se déplacer sans difficulté dans différents lieux.

La DIA propose des conseils pour :

- la **signalétique**,
ce sont les panneaux et les informations utilisées pour se repérer ;
- les informations sur l'accessibilité des lieux, pour qu'elles soient claires et faciles à comprendre ;
- l'accès pour les personnes en fauteuil roulant électrique aux lieux et aux bâtiments.

L'État a créé le **FTA**.

Le FTA veut dire **Fonds territorial de l'accessibilité**.

L'État a mis de l'argent dans le FTA pour aider à payer les travaux d'accessibilité.

Le FTA a financé des travaux pour rendre accessibles :



- les bâtiments publics importants des villes et des régions,
- les routes et les espaces publics,
- les gares.

Le FTA a aussi aidé des actions pour améliorer l'accessibilité numérique.

L'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique rend les sites internet faciles à utiliser pour toutes les personnes.



En 2025, l'État a continué ses actions pour rendre les **démarches administratives** sur internet accessibles.

Les démarches administratives sont des actions à faire à la mairie ou avec les services publics. Tout le monde fait des démarches administratives. Par exemple on fait des démarches administratives pour s'inscrire à l'école ou demander une nouvelle carte d'identité.



L'objectif de l'État est que toutes les démarches importantes soient accessibles pour tout le monde sur internet d'ici fin 2026.

La DIA a aussi créé le projet **PAUDA**. PAUDA veut dire Point d'Accès aux Données d'Accessibilité. Ce projet n'est pas terminé. On ne peut pas encore utiliser ce projet. Ce projet va rassembler toutes les informations

sur l'accessibilité sur internet.

Il va aider les personnes dans leur vie quotidienne.

Et il va aussi aider l'État à mieux organiser ses actions.

L'accessibilité téléphonique



Plusieurs personnes ont des difficultés pour téléphoner.

Par exemple, les personnes sourdes,

les personnes malentendantes

ou les personnes qui ont des difficultés à parler.

Grâce à l'accessibilité téléphonique,

ces personnes peuvent utiliser des aides pour téléphoner.

Par exemple :

les personnes sourdes ou malentendantes

peuvent utiliser la vidéo

pour parler en langue des signes.

Elles peuvent aussi utiliser un outil

qui écrit ce que leur dit la personne au téléphone.



La **SATU** est un projet créé pour améliorer

l'accessibilité téléphonique.

SATU veut dire **Solution d'Accessibilité Téléphonique Universelle**.

En 2025, ce projet a avancé avec plusieurs étapes :

- créer une liste de règles pour avoir un **label**.

Un label est une reconnaissance.

Il montre qu'un projet respecte des règles de qualité et d'accessibilité.



- valider un **financement** pour le SATU.
Le financement est l'argent donné pour réaliser le projet.
- recruter une personne qui va diriger le projet.
- lancer le projet sur le plan technique.



L'objectif est que tout le monde puisse appeler
un service public facilement
et sans difficulté.

L'accessibilité dans les espaces France Services

Les espaces France Services sont des lieux où les personnes peuvent faire leurs démarches administratives.

Ces personnes sont accompagnées dans ces lieux par des professionnels qui les aident dans leurs démarches.



En 2025, l'accessibilité dans les lieux France Services a été améliorée.

Beaucoup de ces lieux ont commencé à rendre leurs espaces plus accessibles.

Depuis 2 ans, 324 lieux ont reçu le label « Lieux innovants, lieux accueillants ».

Ce label montre que ces lieux :

- proposent des idées nouvelles pour améliorer l'accessibilité,
- et accueillent bien les personnes.



Ces lieux sont dirigés par :

- les territoires comme les villes, les départements et les régions
- des associations,
- et l'État.

La **Banque des Territoires** et l'**association Signes de sens** ont mené un autre projet.

La Banque des Territoires est un service qui donne des financements pour des projets dans les territoires en France.

Elle donne de l'argent pour développer des projets utiles pour les habitants.



L'association Signes de sens est une association qui travaille pour rendre les informations et les services plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Elle aide à créer des outils simples à comprendre.



Ce projet a permis de créer :

- un livret avec des idées et des exemples pour améliorer l'accessibilité
- une formation en ligne en 4 parties pour les personnes qui travaillent dans les lieux France Services. Cette formation est proposée dans toute la France.

Les objectifs pour 2026

Le 19 janvier 2026, la DIA va avoir 3 ans.

Ce sera le moment de faire le bilan de toutes les actions faites pendant ces 3 ans.

En mars 2026 auront lieu les **élections municipales**.

Les élections municipales sont un moment où les habitants peuvent choisir leur maire pour diriger leur ville.



Ces élections seront le moment pour que les villes organisent plus d'actions pour l'accessibilité grâce à la Boîte à outils accessibilité.

En 2026 se tiendra aussi la **CNH**.

CNH veut dire Conférence Nationale du Handicap.

La CNH est une grande réunion sur le handicap en France.

Elle étudie toutes les actions faites autour du handicap dans le pays.

La CNH fait le bilan des actions passées

et décide des prochaines actions

pour les années à venir.

Rendre l'accessibilité possible, c'est la construire avec les personnes qui utilisent les services.

Pour plus d'informations,
vous pouvez aller :

- sur le [site internet du ministère du Handicap](#)
- sur la page [LinkedIn de la DIA](#)



[Kiléma Éditions](#) a adapté ce document
en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
Pour en savoir plus sur le FALC
vous pouvez aller sur le site internet :
www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

©service d'information du gouvernement pour les pictogrammes